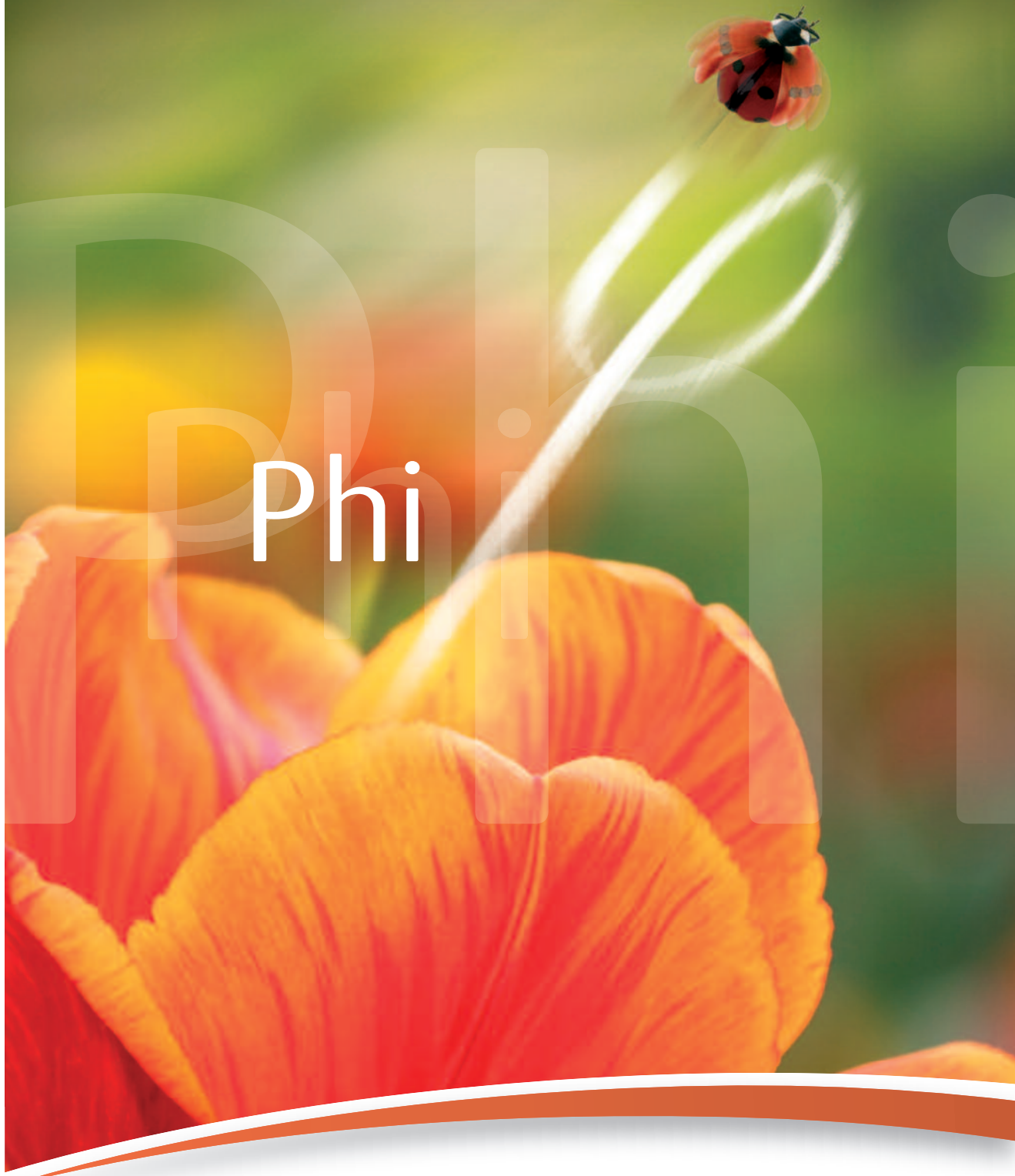


Le Placement Financier de Generali



Vous avez le choix d'être *unique*



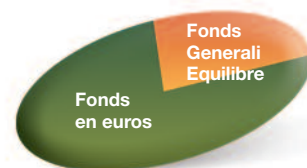
**GENERALI**  
Solutions d'assurances

Vous souhaitez  
investir en bourse  
sans souci,  
faites-nous confiance,  
nous vous guidons  
grâce aux 4 profils créés  
par nos spécialistes.

## Sérénité

Pour vous qui voulez voir votre épargne se développer progressivement et durablement, sans trop de suivi : investissez dans Phi Sérénité.

- 75 % du fonds en euros
- 25 % du fonds Generali Equilibre



**Le fonds en euros de Phi :** Composé essentiellement d'obligations, il bénéficie d'une croissance régulière et sûre.

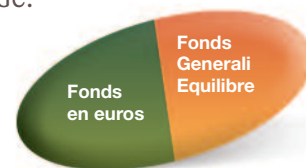
Sa performance attribuée chaque année est définitivement acquise grâce à l'effet de cliquet.

**Le fonds Generali Equilibre :** Ce profil est géré de façon active afin de vous permettre de bénéficier au mieux des marchés financiers. Au 31/12/07, sa composition était de 45 % d'actions, 21 % d'obligations, 28 % de monétaire et 6 % de stratégie d'arbitrage.

## Plénitude

Pour vous qui voulez allier sérénité et dynamisme pour votre épargne : choisissez Phi Plénitude.

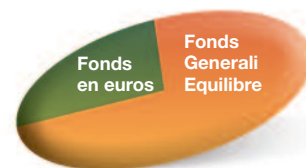
- 50 % du fonds en euros
- 50 % du fonds Generali Equilibre



## Vitalité

Vous qui souhaitez donner à votre épargne des perspectives plus dynamiques, plus proches des marchés cependant avec plus de maîtrise, investissez dans Phi Vitalité.

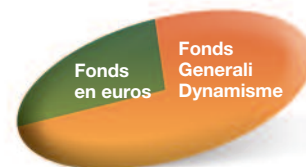
- 25 % du fonds en euros
- 75 % du fonds Generali Equilibre



## Energie

Enfin, vous qui avez de l'audace pour votre épargne, choisissez Phi Energie : un placement à forte fluctuation qui exige une attention régulière.

- 25 % du fonds en euros
- 75 % du fonds Generali Dynamisme



**Generali Dynamisme :** Ce profil est géré de façon active afin de vous permettre de bénéficier au mieux des marchés financiers. Au 31/12/07, sa composition était de 70 % d'actions, 12 % d'obligations, 12 % de monétaire et 6 % de stratégie d'arbitrage.



## Vous souhaitez investir librement votre épargne, Phi possède près de 200 fonds du plus sûr au plus risqué

- Un fonds en euros très performant : en 2007, il a rapporté **4,40 %** nets.
- Des fonds profilés.
- Des OPCVM Generali gérés directement par les équipes de Generali Investments : fonds purs ou multigestionnaires.
- Les meilleurs fonds du marché pour diversifier votre épargne.

Avec l'aide de votre conseiller financier, vous investissez sur les marchés auxquels vous croyez ou qui correspondent à vos besoins patrimoniaux.

A chaque OPCVM, correspondent une zone géographique et un type d'investissement spécifiques. Cette segmentation vous permet de bénéficier d'un accès optimal aux marchés financiers mondiaux.

Avec les fonds multigestionnaires, vous profitez du savoir-faire de Generali qui sélectionne les meilleurs gérants du moment tant en France qu'à l'international.

Le niveau de risque défini par Generali pour chaque OPCVM vous permet de déterminer son exposition aux fluctuations du marché (du moins risqué : 0 au plus risqué 5).

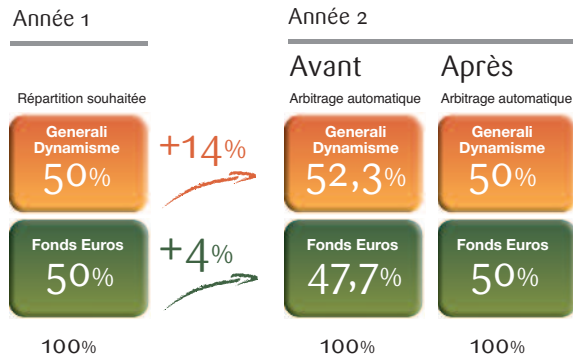
## Liberté d'action ou pilotage automatique : à vous de choisir !

Vous avez la possibilité d'arbitrer à tout moment tous les fonds qui vous sont proposés.

Chaque année, le 1<sup>er</sup> arbitrage effectué est gratuit, les frais sur les suivants représentent 0,6 % des sommes arbitrées.

Vous pouvez aussi opter pour un arbitrage automatique et gratuit : 4 options vous sont proposées.

- La répartition cible : c'est la possibilité de garder votre répartition d'origine grâce aux arbitrages que Generali réalise pour vous.



- La capitalisation des plus-values : c'est la mise à l'abri des bénéfices réalisés sur les OPCVM dans le fonds en euros.
- L'optimisation des plus-values capitalisées : c'est le transfert des bénéfices réalisés sur le fonds en euros pour les dynamiser sur les OPCVM.
- Les investissements progressifs : c'est à partir du fonds en euros l'investissement progressif de votre capital vers les OPCVM pour lisser les fluctuations du marché.

## Des versements accessibles à tous

Si votre objectif est d'allier rendement et disponibilité, choisissez la formule à versements libres dont le montant minimum est de 150 € pour le premier versement et les suivants.

Si vous souhaitez au contraire épargner régulièrement sans y penser, préférez la formule à versements programmés.

Vous pouvez choisir une formule :

- mensuelle (à partir de 50 €),
- trimestrielle (à partir de 100 €),
- semestrielle ou annuelle (à partir de 150 €).

## La disponibilité de votre épargne

A tout moment de la vie du contrat, vous pouvez récupérer une partie ou la totalité de vos fonds.

Si vous souhaitez percevoir un revenu régulier de votre épargne, vous pouvez mettre en place des rachats programmés sur le fonds en euros.

Pour faire face à un besoin ponctuel, vous pouvez également sans toucher à votre épargne, demander une avance dont le montant peut atteindre au maximum 80 % de l'épargne investie sur le fonds en euros.

## Une garantie décès originale

Si vous veniez à disparaître avant votre 65<sup>e</sup> anniversaire, un capital égal à l'épargne acquise majorée d'un bonus de 25 % (dans la limite de 150 000 €) serait versé à vos bénéficiaires.

Si vous veniez à disparaître entre 65 et 70 ans, le capital serait majoré de 10 % (dans la limite de 60 000 €).

## Bénéficiez de frais de gestion réduits

Les frais mensuels du contrat sont seulement de 0,08 % de l'épargne gérée.

## Profitez du cadre fiscal privilégié de l'assurance vie

### La fiscalité des plus-values :

Les intérêts capitalisés sont imposables uniquement à la sortie :

- Pendant les 8 premières années soit par intégration au revenu\*, soit par prélèvement forfaitaire libératoire de\* :
  - 35 % si vous récupérez votre épargne au cours des quatre premières années
  - 15 % les quatre années suivantes
- Après 8 ans, soit par intégration au revenu\*, soit par prélèvement forfaitaire libératoire\* de 7,5 % au-delà de 4 600 € par an (9200 € par an pour un couple).

*\*Plus application des prélèvements sociaux lors du rachat partiel ou total du contrat.*

### La fiscalité des droits de succession

- En cas de décès, Generali verse le capital disponible aux bénéficiaires que vous avez désignés.
- Depuis le 21 août 2007, quel que soit l'âge de l'assuré, la loi TEPA exonère totalement de droits de succession le conjoint, le partenaire pacsé et dans certains cas les frères et soeurs<sup>(2)</sup>. Parallèlement, l'article 990-I du CGI prévoit que ces mêmes bénéficiaires soient également exonérés du prélèvement de 20 % au-delà de l'abattement.
- Les autres catégories de bénéficiaires profitent de l'exonération des droits de succession à hauteur de 152 500 euros chacun. La fraction excédentaire est soumise à un prélèvement au taux unique de 20 %.

Ces dispositions s'appliquent aux versements survenus avant votre 70<sup>ème</sup> anniversaire.

Au-delà de 70 ans, seules les primes versées excédant 30 500 euros sont assujetties aux droits de succession.

<sup>(2)</sup> Sont exonérés de droits de succession les frères et sœurs vivant sous le même toit pendant les 5 dernières années précédant le décès de l'un d'entre eux, âgés de plus de 50 ans ou atteints d'une infirmité les empêchant de travailler.



# Phi, le placement financier de Generali

Quels que soient vos objectifs de placement et votre sensibilité au risque, Phi, le placement de Generali, vous propose une solution.

Vous souhaitez que nous vous accompagnions dans vos efforts d'épargne, nous vous proposons des profils « clé en main ».

Vous souhaitez, au contraire, être le libre arbitre de vos investissements, Phi se prête à toutes les personnalisations.

## Un contrat plébiscité par la presse financière et patrimoniale

Depuis sa création en 2002, **Phi a recueilli de nombreux échos positifs dans la presse et s'est vu décerner 15 récompenses.**

Les plus récentes sont les suivantes :

- **Palme d'Argent 2007** – *Le Journal des Finances/Le Figaro*
- **Pyramide d'Argent 2007 (Prix de la Rédaction)** – *Investissement Conseils*
- **Trophée d'Argent 2007 et Trophée de Bronze 2007** – *Le Revenu*
- **Label d'excellence 2007** – *Les Dossiers de l'Épargne*



Generali Vie,  
Société Anonyme au capital de 285 863 760 euros  
Siège social : 11 bd Haussmann - 75009 PARIS  
Entreprise régie par le Code des Assurances - RCS Paris 602 062 481  
*[www.assurances.generali.fr](http://www.assurances.generali.fr)*